
Adresse de la municipalité de Glanum (ci-devant Saint-Rémy, Bouches-du-Rhône), lors de la séance du 22 brumaire an III (12 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité de Glanum (ci-devant Saint-Rémy, Bouches-du-Rhône), lors de la séance du 22 brumaire an III (12 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 133-134;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18061_t1_0133_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

tetes, mais pour detruire jusques dans ses fondemens leur abominable sisteme, il fallait tirer le pleuple de la fluctuation alarmante dans laquelle on l'entretenait, et asseoir l'opinion publique sur des bases inebranlables.

Votre adresse aux français les à éclairés sur les principes autour desquels ils doivent se rallier.

Amour des loix et de la justice, honneur à la vertu et à l'humanité, horreur du sang, opprobre à l'immoralité, haine au crime; tels sont les principes qui vous animent.

Ces principes sont chers à tous les bons citoyens qui, n'en doutez pas concourront de tout leur pouvoir à leur établissement et à leur triomphe.

Legislateurs, saisisés d'une main ferme et vigoureuse les rênes du gouvernement que le peuple vous a confiés. Ne souffrés par que d'autres s'en emparent. C'est en vous qu'il à chargé du soin et de ses destinées. C'est de vous seuls qu'il attend son bonheur.

Courage, perseverance; et la liberté et l'égalité triompheront bientôt de tous leurs ennemis; et la france se levera toute entière pour vous decerner la recompense dûe aux sauveurs de la patrie.

Vive la République. Vive la Convention

TAPIÉS, *commissaire national*
et 5 autres signatures.

e

[Les membres du tribunal de district de Louhans à la Convention nationale, le 24 vendémiaire an III] (9)

Représentans,

Vous l'avez juré, et ce serment solemnel à comblé de joie tous les vrais patriotes; vous demeurerez à votre poste, jusqu'au moment ou la révolution sera consommée; jusqu'au moment ou la république triomphante donnant la loy à tous ses ennemis, pourra jouir, sous la garantie de ses victoires, des fruits d'une constitution aussy solide que la paix qu'elle aura dictée.

Vous venez aussy de rappeler au peuple français, des principes sacrés, des vérités éternelles sans lesquelles il ne peut exister de société, ni de pacte social.

Mais ce seroit peu de les proclamer si vous ne déployez en même temps toute la puissance nationale dont vous etes investis, pour les faire respecter et les maintenir dans toute leur pureté.

C'est en vous, en vous seuls, que tous les ardens amis de la patrie ont mis leur entière confiance; ne souffrez jamais qu'aucune aggrégation du peuple, ne rivalise avec vous; ce n'est point à ces aggrégations partielles que vingt cinq millions de françois ont confié la souveraine puissance. Que quiconque aura l'audace

impie d'élever, auprès de la Convention une autorité insolente et usurpatrice, soit regardé comme ennemy et à l'instant puni comme tel.

Balayez devant vous ce troupeau d'intriguans, de frippons déjà palissans d'effroy, depuis que la justice, la vertu, la probité ne sont plus de vains mots. Que ces dignes enfans des monstres que la foudre a écrasé le neuf thermidor, n'infestent plus le sol de la liberté! que partout il soit purifié; comme déjà l'a fait votre vertueux collègue, le représentant Boisset dans le département de l'Ain, et comme il continuera de le faire dans celui de la Saône-et-Loire, ou il va ramener aussy la paix et le bonheur.

Tels sont nos voeux les plus ardens; tels sont ceux des bons et généreux habitans de ce district dont le cri de ralliement à toujours été, et sera toujours: vive la République, une et indivisible, vive la Convention nationale!

LARELJE, *président*
et quatre autres signatures dont celles
de l'agent national et du secrétaire greffier.

f

[Les juge-de-peace et assesseurs de la commune et canton de Viviers à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III] (10)

Citoyens représentans,

En proclamant au nom du peuple françois les principes qui vous animent, vous avez assuré le règne de la félicité publique et l'anéantissement de toutes les factions.

La terreur qui fut toujours compagne de la tyrannie est disparue enfin du sol de la liberté, la vertu, la justice, la loi, voilà ce qui convient à des républicains.

Poursuivez avec énergie l'honorable mission qui vous est confiée, conduisez au port le vaisseau de la République. La Convention nationale sera toujours notre point de ralliement.

Destinés à entretenir la paix et l'union parmi tous les citoyens, nous ne cesserons de leur présenter les verités sublimes que renferme votre adresse, comme la source de leur bonheur.

Vive la République, une et indivisible.

J.J.M. IGNON, *juge-de-peace*, CROZE, *secrétaire général* et 3 autres signatures.

g

[La municipalité de Glanum à la Convention nationale, s. d.] (11)

Citoyens Representants,

Les habitans de la commune de Glanum, ci-devant St-Remy, ont versés des larmes de joye,

(9) C 324, pl. 1396, p. 25.

(10) C 324, pl. 1396, p. 29.

(11) C 324, pl. 1396, p. 24.

lorsqu'ils ont entendu votre adresse au peuple français insérée dans le n° 15 du Bulletin de Correspondance. Sa lecture, qui a eù lieu dans une assemblée de la commune, a été souvent interrompue par des applaudissements et des témoignages de la plus sincère allégresse, et par des cris souvent réitérés de vive la Convention nationale.

Ils ont vû avec la plus vive satisfaction qu'après avoir terasé les tirans et la tyrannie, vous voulés enfin détruire leur affreux système d'autant plus contraire aux progrès de la liberté, qu'il avoit comprimé l'énergie de ses plus chauds défenseurs; tel est votre dessein bien manifesté, citoyens représentants, vous l'exécuterés avec cette grandeur d'ame que vous inspire le desir de faire le bonheur du peuple.

A ce système affreux de sang qui a si justement mérité l'horreur des véritables français, vous ferés succéder le regne de la justice et de la vertu.

Les dominateurs, les factieux et les fripons seront anéantis et l'homme vertueux pourra avec confiance et sous l'autorité seule des loix se rejouir des heureux bienfaits de la plus étonnante des révolutions.

Nous jurons, oui, Citoyens Législateurs, nous jurons de rester inviolablement attachés à la Convention nationale et à ses principes; et de combattre jusques à la mort, l'audacieux qui voudroient y porter la moindre atteinte.

Tels sont les sentiments qui animent les habitants de cette commune.

Vive la République une et indivisible.

Vive la Convention nationale.

GEORGES, *agent national*,
REGUIS, *secrétaire greffier*
et dix autres signatures
d'officiers municipaux.

h

[*Les citoyens de la commune de Bar-sur-Ornain, réunis en société populaire, à la Convention nationale, le 12 brumaire an III*] (12)

Législateurs,

L'énergie de la vertu fut trop longtems comprimée sous la verge de la terreur : trop longtems d'ambitieux dominateurs, conduits par le fil de l'intrigue et de l'imposture ont voulu usurper tous les pouvoirs. Le peuple, dont ils tentèrent d'altérer le caractère en abusant de sa bonté, éclairé du flambeau de ses fidèles représentants, a vu l'abyrne qu'ils avaient creusé sous ses pas et l'apparition de la justice l'a rendu à ses premiers sentiments.

La queue de Robespierre, en sillonnant quelques contrées de la France, n'avait pas épargné la société *jacobite et montagnarde* de Bar : elle y avait secoué des flammes homicides. Les

incendiaires nous avaient représenté la République comme un sultan entouré de chaînes, de prisons et d'échaffauds. Charles Delacroix est venu nous a pénétré comme une mère bienfaisante et sensible et la société régénérée par ses soins a pris une face plus riante : les coeurs se sont dilatés à son abord, l'intrigue est rentrée dans le néant et la justice et la vérité sont à l'ordre du jour.

Que la République heureuse et triomphante reprenne dans le calme majestueux qui peut la conduire au port! Votre décret du vingt cinq vendémiaire nous en offre le présage : en rappelant les sociétés à leur institution démocratique vous les rattacher au faisceau de l'unité; et nous commençons à sentir tous nos droits puisque nous avons celui d'émettre individuellement notre voeu qu'une poignée d'intrigans avait osé nous arracher en y substituant leur volonté subversive.

Vive la justice! vive la Convention nationale.

Suivent 82 signatures.

i

[*Le peuple de Mende assemblé au temple de l'Être suprême à la Convention nationale, le troisième decadi de vendémiaire an III*] (13)

C'est dans l'ivresse de l'enthousiasme que nous inspiroit la fête du peuple français; c'est après avoir célébré ses victoires couronnées par l'expulsion totale des esclaves qui souilloient depuis trop longtems le sol de la liberté, que nous avons applaudi à votre nouveau triomphe sur des ennemis plus dangereux encore. Nous avons entendu, admiré, beni pour la seconde fois votre adresse au peuple français. Nous n'avons jamais dévié des principes sacrés qu'elle proclame. Nous n'avons jamais méconnu les vérités éternelles quelle consacre. Convaincus que le salut du peuple repose uniquement sur l'unité et l'indivisibilité de la République, nous n'avons pas même soupçonné qu'il peut jamais s'élever des voix qui voulussent couvrir la vôtre; Et nous pensons que ces ambitieux, ces intrigans, ces agitateurs que l'opinion égarée ou séduite transforme en géans, ne sont auprès de vous que des pigmés que votre souffle renversera. Votre adresse est pour nous l'évangile de la paix, de la concorde et de la félicité; elle est le coup de mort pour les ennemis de la chose publique, nous l'opposerons sans cesse aux détracteurs perfides de vos sublimes travaux : elle sera notre égide contre leurs trames criminelles, nous y trouverons les armes de la raison pour convaincre et ramener les citoyens qu'ils égarent : nous y puiserons ce courage républicain qui fait compter pour rien tous les dangers quand la patrie est menacée; rangés sous la bannière conventionnelle, nous ne ver-

(12) C 326, pl. 1416, p. 2. *M.U.*, n° 1340, mention.

(13) C 326, pl. 1415, p. 26.